

COMMUNE DE DAME-MARIE-LES-BOIS
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20/10/2011

Le 20 Octobre 2011, légalement convoqués, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à 20 heures 30 minutes à la Salle du Conseil à la Mairie, sous la présidence de Madame VIAUD Anne-Marie Maire.

Présents : Mme VIAUD Anne-Marie, Maire,
Mmes : PEREIRA Marie Manuela, PETAY Jocelyne,
MM : DUVILERS Christophe, FLEUR Dany, GAUDIN Jean-Pierre, GEFFRAY Jérôme, GEORGE François,
LEFÈVRE Guy

Absents Excusés ayant donné procuration :
M. DEHAEN Dominique à Mme VIAUD Anne-Marie,
M. ROBIN Jean-Claude à Mme PEREIRA Marie Manuela,

Secrétaire de séance : Mme PEREIRA Marie Manuela

1. BORNE D'INCENDIE À VILLECHENARD

Madame le Maire évoque les problèmes posés par la défense incendie du territoire communal. En effet, les diamètres du réseau d'alimentation en eau potable ne permettent pas une défense incendie aux normes actuelles. Afin de compléter la desserte en eau par le réseau, des mares ou des réservoirs d'eau doivent être mise à contribution.

Par ailleurs, aucune construction n'est désormais possible si la défense incendie n'est pas assurée. C'est pourquoi Madame le Maire a écrit au SDIS pour demander l'homologation des mares à la Picardière et à Villechenard afin de permettre aux demandeurs d'obtenir l'obtention de permis de construire sans problème.

Madame le Maire rappelle qu'autrefois une borne incendie était implantée à Villechenard, elle va demander sa réinstallation au SDIS et sa prise en compte.

2. TAXE D'AMÉNAGEMENT

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'à compter du 1^{er} mars 2012, la taxe locale d'équipement, la participation pour réseaux de voirie, la taxe départementale des espaces naturels et sensibles,... seront remplacées par une taxe unique : **La taxe d'aménagement**.

La commune disposant d'un Plan Local d'urbanisme y est assujetti d'office au taux de 1 % mais peut par délibération du conseil municipal instaurer un taux situé entre 1 et 5 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré prend la délibération suivante :

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 3% (choix de 1% à 5%) ;
- d'exonérer totalement en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme :

Les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L. 331-7 (logements aidés par l'État dont le financement ne relève pas des PLAI - prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit) ;

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2014).

Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2ème mois suivant son adoption.

3. REMPLACEMENT DU CHAUFFE-EAU DE LA CANTINE

Madame le Maire signale au Conseil Municipal qu'à la suite d'une fuite, le chauffe-eau de la cantine a du être remplacé.

L'entreprise Boillot qui avait installé le matériel a facturé cette intervention 1 185,10 € à la commune.

4. TRAVAUX EN COURS

- **École**

La pose du film solaire est réalisée à l'école mais a donné lieu à des réserves quant à la pose.

La mise en place de la clôture de l'extension de la cour devrait commencer mardi. Les travaux sont effectués par le CRI (Association de réinsertion de Château-Renault).

- **Voirie**

Les travaux de l'entreprise HUBERT & fils sont terminés à la Hauboisserie. L'employé communal va mettre de l'enrobé à froid dans les chemins de la commune où ses travaux sont nécessaire. Un devis sera demandé pour la pose de calcaire dans le chemin de l'Abbée

5. ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le Syndicat d'Énergie d'Indre et Loire a pris en charge l'enfouissement et le renforcement du réseau électrique rue des Jarrières. À la suite de ces travaux d'enfouissement, il est nécessaire de revoir l'éclairage public. Un candélabre sera installé par l'entreprise FORCLUM. Le coût des travaux est estimé à 825,46 €

6. SIEIL : TRAVAUX À LA PICARDIÈRE

Madame le Maire fait état de la nécessité d'étendre le réseau de distribution d'énergie électrique à la Picardière afin de permettre de nouvelles constructions prévues au PLU. La solution envisagée est une ligne enterrée.

Un rendez-vous sur place a eu lieu afin d'estimer le coût des travaux à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal décide que le coût de ces travaux sera inscrit au budget 2012

7. 11 NOVEMBRE

Le Conseil Municipal invite toute la population à participer nombreuse à la cérémonie du 11 novembre.

- **10 h 30 :**

- Rassemblement des membres des Associations et des participants devant la Mairie

- **10 h 45 :**

- Défilé au cimetière
- Dépôt de gerbe au Monument aux Morts,

- **11 h 30 :**

- Vin d'honneur offert aux membres des associations et aux participants, par la Municipalité à la salle municipale,
- Rafraîchissement et brioche aux enfants

8. ILLUMINATIONS DE NOËL

Le Conseil Municipal propose de demander comme chaque année un devis pour la pose de guirlandes électriques pour les fêtes de fin d'année.

9. QUESTIONS DIVERSES

- **Logement social**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le logement social du 4 rue de Blémars va se libérer pour 1^{er} décembre 2011. Un état des lieux contradictoires sera réalisé avant le départ du locataire.

- **Congrès des maires**

Le Congrès des Maires a lieu cette année le 6 décembre à Tours. Madame le Maire précise au Conseil que tous les membres sont invités.

- **Garderie périscolaire**

Une réunion d'information sur le fonctionnement de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement aura lieu entre les maires du regroupement scolaire le 27 octobre 2011 à 14 h 30

- **Augmentation du coût de l'assurance du personnel**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite à la réforme des retraites touchant la fonction publique territoriale une augmentation des cotisations d'environ 15 % est à prévoir pour 2012.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 24 novembre 2011

A Dame-Marie-les-Bois, le 24 octobre 2011

**Madame le Maire
Anne-Marie VIAUD**

